

**Arrêté du 3 avril 2015 portant nomination
d'un agent auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
Côte-d'Or-Saône-et-Loire, en qualité de régisseur d'avances et de recettes**

NOR : JUSF1508719A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 10 mars 2015 de la directrice territoriale Côte-d'Or-Saône-et-Loire à la directrice régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or proposant la candidature de M. Lazaro GAMEZ, en remplacement de Mme Mélody GASTAL, à compter du 25 mars 2015 ;

Considérant le courrier du 11 mars 2015 de la directrice territoriale Côte-d'Or-Saône-et-Loire désignant M. Lazaro GAMEZ en qualité de régisseur d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or-Saône-et-Loire ;

Considérant le courrier du 11 mars 2015 de M. Lazaro GAMEZ, secrétaire administratif contractuel, sollicitant sa nomination en qualité de régisseur d'avances et de recettes de la direction territoriale Côte-d'Or-Saône-et-Loire, en remplacement de Mme Mélody GASTAL, à compter du 25 mars 2015,

ARRÊTE

Article 1

M. Lazaro GAMEZ, secrétaire administratif contractuel, est nommé, à compter du 25 mars 2015, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or-Saône-et-Loire, en remplacement de Mme Mélody GASTAL.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixée à 12 000 euros, le montant du cautionnement imposé à M. Lazaro GAMEZ est fixé à 1 220 euros.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1429513A du 25 septembre 2014, portant nomination de Mme Mélody GASTAL en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or-Saône-et-Loire, est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 3 avril 2015.

Pour la garde des sceaux, ministre
de la justice,
et par délégation,
L'adjoint à la chef du bureau
de l'allocation des moyens,

Vincent LUBART